# COMMISSION REGIONALE
# DE GESTION DES COMPETITIONS

## PROCES-VERBAL N°27

03 mai 2023

**Siège de la Ligue – Lisieux**

**Participent :** Liberge Jean - Président,
Aubert Thierry, Lecornu Pierre,

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.**

## 1- CHAMPIONNNAT REGIONAL 1 U15 – GROUPE A

La Commission,

- Après avoir pris connaissance du courrier du CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE concernant la convocation de deux de ses joueurs pour une sélection au pôle France Futsal à partir du 06.05.2023 et jusqu'au 08.05.2023,

- Considérant les dispositions de l'article 26 du règlement de la compétition :
  *« Tout club ayant au moins deux joueurs retenus pour une sélection nationale ou régionale française le jour d'une rencontre (à l'exception des stages) peut en solliciter le report sous réserve que lesdits joueurs aient participé aux deux dernières rencontres du Championnat concerné. »*

- Considérant le calendrier de la compétition et l'impossibilité de reporter une rencontre avant les deux dernières journées.

- Afin de garantir l'équité sportive du championnat conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement de la compétition :
  *« Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional. »*

**Dit que toutes des rencontres du championnat Régional 1 U15 – Groupe A prévues le 06.05.2023 sont reportées au samedi 27.05.2023.**

**Toutefois, la commission offre la possibilité aux clubs qui le souhaiteraient, de s'accorder avec leur adversaire afin de conserver la date initiale de la rencontre.**
**Ces clubs sont invités à se manifester par mail auprès du service compétition de la Ligue (competition@normandie.fff.fr).**

Le Président

Jean Liberge

Le Secrétaire

Pierre Lecornu